



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 février 2008

PRESIDENCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE D'AXA

Le Conseil de Surveillance d'AXA s'est réuni le 27 février sous la présidence de Claude Bébéar pour examiner les comptes de l'exercice 2007 présentés par le Directoire ainsi que le projet des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires au cours de l'Assemblée Générale le 22 avril prochain.

Lors de cette réunion, Claude Bébéar a confirmé sa volonté de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de membre du Conseil de Surveillance d'AXA à l'échéance de celui-ci le 22 avril prochain.

« J'avais annoncé que je quitterais la direction opérationnelle du Groupe à 65 ans, ce que j'ai fait en 2000. De même, j'ai défendu par le passé le principe selon lequel le mandat des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé 70 ans ne devait pas être renouvelé. Ce principe s'applique aujourd'hui à moi et c'est la raison pour laquelle je ne sollicite pas le renouvellement de mon mandat de membre du Conseil de Surveillance. De ce fait, je quitterai donc la présidence de ce conseil qui, aujourd'hui, comporte de nombreuses personnalités aux expériences très diverses et avec une grande exposition internationale. Je suis convaincu que Jacques de Chateaufieux dont j'apprécie les valeurs et les qualités humaines et dont le parcours professionnel, au-delà du succès, l'a amené à développer ses activités dans le monde entier, saura animer les débats du Conseil de Surveillance d'AXA et poursuivre la relation constructive qu'il entretient avec le Directoire pour assurer le développement du Groupe », a déclaré Claude Bébéar.

Les nominations de Jacques de Chateaufieux à la présidence du Conseil de Surveillance et de Claude Bébéar à la présidence d'Honneur seront proposées au Conseil qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires d'AXA le 22 avril 2008.

Dans cette perspective et sur proposition du comité de sélection, le Conseil a, dès ce 27 février, nommé Jacques de Chateaufieux vice-président du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs une résolution sera proposée au vote des actionnaires pour nommer François Martineau comme membre du Conseil de Surveillance sur le siège laissé vacant par Claude Bébéar.

Enfin, dans la perspective du remplacement de Jacques Tabourot, membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires du Groupe AXA, dont le mandat arrive à échéance, le Conseil de Surveillance et le Directoire ont décidé, parmi les candidatures qui se sont manifestées et feront chacune l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale du 22 avril prochain, de soutenir celle de Wendy Cooper, salariée d'AXA Equitable aux Etats-Unis.

Le Conseil unanime, auquel s'est joint le Directoire, a exprimé sa très profonde gratitude à Claude Bébéar, fondateur du Groupe, pour avoir pendant quatre décennies construit et développé AXA pour en faire un des leaders mondiaux de la Protection Financière.

En 1975, 16 ans après avoir commencé sa carrière aux Anciennes Mutuelles, Claude Bébéar prend les rênes de l'entreprise rebaptisée Mutuelles Unies dont les activités d'assurance dommages sont surtout régionales. En plusieurs opérations de croissance externe audacieuses (groupe Drouot, Providence, Compagnie du Midi), en France d'abord puis à l'étranger ensuite, il fera d'AXA le premier groupe français d'assurance puis un des premiers mondiaux. Ce sera l'aventure américaine avec le rachat d'Equitable en 1992, puis l'Asie-Pacifique avec National Mutual basé à Melbourne avant de doubler de taille en prenant le contrôle de l'UAP en 1996. De 150 millions d'euros en 1980 le chiffre d'affaires atteindra 75 milliards d'euros 20 ans plus tard et 94 milliards d'euros en 2007. AXA, qui réalise les deux tiers de son chiffre d'affaires en assurance vie, est un des quatre premiers mondiaux en gestion d'actifs avec près de 1 300 milliards d'euros d'actifs gérés et 120 000 collaborateurs au service de plus de 65 millions de clients dans 50 pays.

* *
*

Éléments biographiques de Jacques de Chateauevieux :

Né en 1951, Jacques de Chateauevieux est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion (Paris) et a obtenu un MBA de Columbia University (Etats-Unis). Agé de 28 ans, il quitte le Boston Consulting Group (BCG) et prend la Présidence du groupe réunionnais Sucreries de Bourbon. De 1989 à 2001, il développe BOURBON en un conglomérat international puis introduit le groupe à la Bourse de Paris en 1998. A partir de 2001, il met en œuvre une stratégie de recentrage qui va faire de BOURBON un leader mondial des services maritimes à l'offshore pétrolier. En 2008, BOURBON emploie 4 300 professionnels dans plus de 25 pays et détient une flotte de près de 250 navires. Au travers de son holding personnel JACCAR, créé en 1980, Jacques de Chateauevieux a développé, au-delà d'une participation de 24% dans BOURBON, un portefeuille de participations diversifié comprenant notamment le premier groupe privé de construction navale en Chine, une activité de gestion de fonds au Vietnam, des développements immobiliers dans cette zone, ainsi qu'une activité immobilière à la Réunion.

Jacques de Chateauevieux est membre du Conseil de Surveillance d'AXA depuis 2005.

Éléments biographiques de François Martineau :

Né en 1951, François Martineau est avocat au Barreau de Paris depuis 1976. Son domaine d'activité est celui du droit des affaires. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont les derniers ont été traduits en plusieurs langues : « *l'histoire de la délinquance* » (Lattes ; 1986), « *redressement et liquidation judiciaire* » (Editions du Nouvel Economiste ; 1994), « *Le discours polémique* » (Quai Voltaire ; 1994), « *Petit traité d'argumentation judiciaire* » (Daloz ; 2004-2006). François Martineau a été expert au Conseil de l'Europe et enseigne la théorie de l'argumentation tant en France, à l'Ecole de Formation du Barreau, qu'à l'étranger.

Formation : Université de PARIS, licence en philosophie (1971), maîtrise en droit (1973), diplôme de l'Institut Politique (1973).

Éléments biographiques de Wendy Cooper :

Née en 1950, Wendy Cooper est directeur juridique adjoint d'AXA Equitable (Etats-Unis). Diplômée de la Fordham Law School de New York, elle a tout d'abord passé plus de treize années au service de l'Etat de New York, occupant successivement les fonctions de substitut des gouverneurs de New York (1981-1987) et de premier directeur adjoint des assurances du département des assurances de New York (1987-1995). Elle a également occupé le poste de directeur des assurances par intérim (janvier-juin 1990). Wendy Cooper a ensuite rejoint The Equitable, devenue ensuite AXA Equitable, en tant que directeur juridique adjoint.

* *
*

Ce communiqué de presse est disponible sur le site Internet d'AXA : www.axa.com.

À propos du Groupe AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de la Protection financière. Les activités d'AXA sont géographiquement diversifiées, avec une concentration sur les marchés d'Europe, d'Amérique du Nord et de la région Asie/Pacifique. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2007 aux normes IFRS s'élève à 94 milliards d'euros, et le résultat courant à 6 138 millions d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le symbole CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux Etats-Unis, l'*American Depository Share* (ADS) AXA est cotée au NYSE sous le symbole AXA.

Communication financière AXA

Etienne Bouas-Laurent: +33.1.40.75.46.85
Paul-Antoine Cristofari: +33.1.40.75.73.60
Emmanuel Touzeau: +33.1.40.75.49.05

Relations presse AXA

Christophe Dufraux: +33.1.40.75.46.74
Clara Rodrigo: +33.1.40.75.47.22
Laurent Sécheret: +33.1.40.75.48.17
Armelle Vercken: +33.1.40.75.46.42

Actionnaires individuels : +33.1.40.75.48.43

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent, par nature, des risques, identifiés ou non, et des incertitudes, y compris le risque que l'acquisition proposée ne puisse aboutir, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels et ceux indiqués dans ces déclarations. Vous êtes invités à vous référer au rapport annuel d'AXA (Formulaire 20-F) et au Document de référence du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2006 afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA. Nous attirons plus particulièrement votre attention sur la section du Rapport Annuel intitulée « Avertissements ». AXA ne s'engage d'aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, événements futurs ou toute autre circonstance.